



AR Prefecture

016-200054047-20220926-2022\_09\_26\_16-DE

Reçu le 28/09/2022

Publié le 28/09/2022

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire l'acquisition de la propriété, sise au 48 avenue de la Libération, cadastrée section AI n°162, 164, 167 et 171 d'une contenance totale de 4 826 m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre toute procédure nécessaire à cette acquisition et à à signer tous les documents y afférents.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2022



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

